

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société par actions simplifiée
APH
23-27 RUE DU TILLEUL

59150 WATTRELOS

Dépôt effectué par :

Société par actions simplifiée
APH
23-27 RUE DU TILLEUL

59150 WATTRELOS

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 417 631 421

<41299/2000B00536>

Pièces déposées le 09/10/2002

Numéro : 2204945

PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 09/09/2002
- MODIF COMMIS. AUX COMPTES

Le Greffier associé, J.SOINNE



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

APH

Société par Actions Simplifiée au capital de 81.000 Euros

Siège social : 23/27 rue du Tilleul
59150-WATTRELOS

RCS ROUBAIX TOURCOING B 417 631 421

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2002

- I -

L'an deux mil deux, le neuf septembre à neuf heures.

Les actionnaires de la société **APH**, société par actions simplifiée au capital de 81.000 Euros divisé en 600 actions de 135 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président.

Le commissaire aux comptes a été dûment convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Hervé FLAMENT**, Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 600 actions, soit la totalité du capital.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

- II -

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- 1/- les avis de convocation, savoir :
 - * les copies de lettres adressées aux actionnaires,
 - * la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- 2/- la feuille de présence de l'assemblée,
- 3/- le rapport du Président,
- 4/ le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- III -

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

- IV -

Première Résolution : **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaires et d'un Commissaire aux Comptes suppléant**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte d'une part de la démission de la société FIDULOR de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et d'autre part de la démission de Monsieur Benoît LECLERC de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et décide en conséquence :

- ❑ De nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société FIDULOR, démissionnaire et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005:

La société de commissariat aux comptes **SCP GVA**, dont le siège social est à PARIS (75116) – 105 av Raymond Poincaré.

- ❑ de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Benoît Leclerc, démissionnaire, et pour la durée des fonctions du Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Gérard HERVE, demeurant à PARIS (75116) – 105 av Raymond Poincaré

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.